

7) PESTICIDES

Une étude réalisée en 1998 par la faculté des sciences et techniques de l'université de Corse a montré qu'en Haute Corse environ 450 spécialités de produits phytosanitaires étaient utilisées représentant une masse de près de 600 tonnes. La mise en applications de la directive Européenne 91/414/CE a modifié sensiblement, ces dernières années, les règles d'homologation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le programme de retrait concerne en France 160 substances et 600 spécialités commerciales dont la disparition effective était attendue dès 2004 même si certaines substances bénéficient pour leur réexamen d'un délai supplémentaire n'excédant pas le 31/12/2008.

En Corse, l'évolution des tonnages de produits phytosanitaires indique depuis quelques années une tendance à la baisse globale des quantités de produits utilisées. Cette inflexion peut être attribuée aux mesures réglementaires mises en œuvre (usages, stockage) ainsi qu'à l'amélioration des pratiques agricoles (notamment la maîtrise du coût des charges) . Toutefois l'emploi de certaines substances actives s'est particulièrement vulgarisé. Ceci est le cas du Glyphosate en traitement herbicide ou du Diméthoate en traitement insecticide contre la mouche de l'olive.

Les premiers signes de contamination des eaux de surface par les pesticides mis en évidence imposent qu'une vigilance soit apportée à cette problématique dans le sens d'une meilleure protection de la santé des personnes et de l'environnement.

Au niveau de la région Corse, un Groupe Régional du suivi de la pollution des eaux par les Produits Phytosanitaires et les Nitrates, co-piloté par le SRPV et le SEMA DIREN existe depuis plusieurs années.

Le Tavignano et le Prunelli, respectivement situés en haute corse et en corse du sud, ont été identifiés comme des bassins versants prioritaires. Un diagnostic de qualité des eaux de surface a été réalisé à partir d'analyses chimiques. La présence de plusieurs substances actives a été ainsi révélé confirmant le principe d'une pollution potentielle par les produits phytosanitaires.

Un réseau de surveillance de la qualité des eaux de surface vis à vis des produits phytosanitaires doit être constitué en Corse. Une première initiative a été prise dès 2004 par la DIREN/SEMA pour intégrer quelques points sur un réseau déjà existant :

- nombre de stations : 3
- nombre d'analyses : 12 par station

Les résultats de ces analyses montrent de manière significative la valeur quantitative et la fréquence de la pollution pour quelques substances actives, notamment le glyphosate et l'aminotriazole.

La dernière campagne de mesures réalisée dans le cadre du GRPPN a montré la présence de certains pesticides au niveau des cours d'eau du Fium Orbo, du Tavignano et surtout du Prunelli, dans des quantités toutefois relativement faibles. Ces premiers signes de contamination des eaux de surface par les pesticides imposent qu'une vigilance soit apportée à cette problématique.

Dans le cadre du contrôle légal de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, les pesticides sont systématiquement recherchés depuis 1993 dans les eaux des ressources souterraines ou superficielles. Ainsi, 42 molécules différentes de pesticides sont recherchées. Aucun prélèvement n'a présenté de concentration supérieure à 0,1 µg/l, quelque soit la molécule recherchée.